



RC Min. (24_POS_15)

RAPPORT DE MINORITE LA COMMISSION chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Kilian Duggan et consorts – L'impératif professionnel de la transition écologique

1. PREAMBULE

La minorité est formée des députés Nicolas Suter, Pierre-André Romanens, ainsi que de la rapporteuse de minorité Florence Bettschart-Narbel. La minorité se réfère au rapport de majorité pour le contenu et les modalités de la commission, qui a tenu séance le 3 juin 2024. Elle remercie la secrétaire de commission Sylvie Chassot pour ses notes de séance.

2. RAPPEL DES POSITIONS

Le postulat déposé par M. Kilian Duggan et consorts vise à interroger le Conseil d'État sur les mesures à prendre pour accompagner les transformations du marché du travail liées aux transitions écologique et numérique. Le postulant demande notamment :

- 1. Une analyse du marché du travail vaudois dans ce contexte.
- 2. L'évaluation de mesures ciblées de réorientation professionnelle.
- 3. L'examen de l'opportunité de créer une bourse de conversion professionnelle.

Bien que la majorité de la commission ait soutenu le renvoi intégral de ce postulat au Conseil d'État, la minorité estime que ce texte est redondant avec de nombreux textes déjà déposés, justifiant ainsi la présente prise de position divergente.

3. POSITION DES COMMISSAIRES DE MINORITE

Le Conseil d'État a démontré que de nombreuses actions sont déjà en cours, notamment dans le cadre :

- du Plan climat vaudois (PCV), avec des investissements significatifs pour la mesure stratégique « la formation moteur du changement » ,
- du programme InvestPro pour pallier les pénuries de personnel,
- des projets pilotes innovants avec des partenariats public-privé pour des reconversions vers des métiers porteurs, comme l'installation de panneaux solaires,
- des efforts conjoints avec d'autres cantons (notamment Genève) pour suivre l'évolution du marché de l'emploi.

Il ressort que les préoccupations soulevées par le postulat sont déjà intégrées dans les politiques publiques actuelles, rendant superflu un renvoi.

La minorité considère que le postulat est redondant avec de nombreux objets parlementaires similaires déjà en traitement :

- Postulat de Nicolas Suter et consorts Transition de carrière et transition énergétique vont de pair (21_POS_36) : le Conseil d'Etat a déjà fourni une réponse en mars 2023, réponse refusée par le Grand Conseil. Une nouvelle mouture est en cours de rédaction et devrait être soumise sous peu au Grand Conseil.
- Postulat Carine Carvalho et consorts Transitions écologique et numérique : quelle stratégie pour l'emploi et la formation continue ? (20_POS_211) : que cet objet, qui est le plus proche de celui que la commission examine aujourd'hui, est effectivement en cours de traitement à la DGEP
- Postulat Rebecca Joly et consorts Pour un revenu de transition écologique dans le Canton de Vaud (20_POS_207) : la DGCS n'a pas encore de réponse, la mise en œuvre d'un revenu de transition écologique étant plus compliquée que prévu.

Par ailleurs, la proposition d'une "bourse de conversion professionnelle" pose plusieurs problèmes :

- Elle contrevient au principe de subsidiarité de l'État, qui intervient en dernier recours, en cas d'échec du marché ou d'absence de solution privée.
- Elle crée un précédent inéquitable, risquant de favoriser certains métiers au détriment d'autres, sans base objective.
- Elle manque d'assise juridique et financière, ce que la Cheffe de département a souligné avec clarté

4. CONCLUSION

La minorité de la commission recommande dès lors de ne pas prendre en considération ce postulat.

Lausanne, le 23 avril 2025

La rapporteuse : (Signé) Florence Bettschart Narbel